



Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit d'engagement de Fr. 100'000.- relative à diverses interventions sur les routes communales

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Le réseau routier communal comprend 150 kilomètre de routes, 40 kilomètres de trottoirs, 1430 dépotoirs/grilles et accessoirement 1170 places de parc. En tant que propriétaire d'infrastructures accessibles au public, la commune de La Grande Béroche porte la responsabilité d'assurer la sécurité des usagers. Elle répond donc de l'entretien de son réseau au sens de l'article 58 du Code des obligations (CO) en cas d'accident imputable à un défaut d'entretien.

En principe et dans le cadre d'une politique de maintenance préventive, le budget de fonctionnement doit permettre d'effectuer les travaux d'entretien courant des routes. Malheureusement, force est de constater que les moyens du compte de fonctionnement ne permettent pas de réaliser l'entier des interventions nécessaires.

2. Présentation du projet

Depuis cette année, le Conseil communal a mis en place un processus permettant de :

- Planifier des activités de maintenance efficaces.
- Fixer avec précision dans le budget de fonctionnement le montant nécessaire à l'entretien courant.
- Maîtriser l'état de nos infrastructures routières.

A ce stade de nos réflexions, nous constatons que le compte de fonctionnement ne permet pas de réaliser toutes les interventions nécessaires. Par conséquent, afin de ne pas prendre de retard dans l'entretien de nos infrastructures, nous avons pris l'option de vous proposer de réaliser les interventions importantes sous la forme d'un crédit d'investissement. Cette manière de procéder nous permet d'amortir ce que nous considérons comme un investissement sur la durée définie par la législation en vigueur.

Il est important de relever que lorsque les couches d'usure ne sont pas réparées suffisamment tôt, des dégradations des couches structurelles (fondations) peuvent apparaître. Les interventions sont alors beaucoup plus lourdes et coûteuses.

3. Descriptif des travaux et estimation des coûts

Les interventions prévues consistent essentiellement en des travaux **ponctuels** de pontage de fissures, gravillonnage, remise en état de revêtement et réfection de bords de routes.

Les localités et rues suivantes sont notamment concernées :

| | | |
|-----------|--|------------------------------------|
| Bevaix | Ch. des Vignes Perdues | Entre Fr. 23'000.- et Fr. 25'000.- |
| Bevaix | Rue de la Montagne | Entre Fr. 8'500.- et Fr. 10'000.- |
| Gorgier | Ch. des Moines | Entre Fr. 12'000.- et Fr. 15'000.- |
| St-Aubin | Rue de la Gare | Entre Fr. 22'000.- et Fr. 25'000.- |
| Sauges | Ch. des Petites-Vignes | Entre Fr. 15'000.- et Fr. 18'000.- |
| Vaumarcus | Vers la Rive, Port | Entre Fr. 5'000.- et Fr. 10'000.- |
| Fresens | Ch. de Fresens, centre du village et route direction Concise | Moins de Fr. 5'000.- |
| Vernéaz | Divers | Moins de Fr. 5'000.- |

En 2019, des interventions de ce type ont été effectuées dans toutes les localités de La Grande Béroche. La liste ci-dessus n'est pas exhaustive des travaux qui seront exécutés en 2020. D'autres chantiers seront en effet entrepris dans le cadre du budget ordinaire.

Les investissements réalisés durant l'exercice 2020 seront amortis selon les dispositions du Règlement général d'exécution de la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC) du 20 août 2014 au taux de 10 ou de 20% selon la nature des travaux entrepris.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit d'engagement de Fr. 100'000.- pour des réparations ponctuelles sur certains tronçons du réseau routier communal, identifiées comme nécessaires et ne pouvant pas être reportées.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Tom Egger

Le chef du dicastère,
Alexandre Béguin

Saint-Aubin-Sauges, le 27 novembre 2019



Arrêté relatif à un crédit d'engagement de Fr. 100'000.- relatif à diverses interventions sur les routes communales

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu le rapport du Conseil communal du 27 novembre 2019 ;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014;
sur la proposition du Conseil communal ;

arrête:

Article premier : Un crédit d'engagement total brut de **Fr. 100'000.-**, relatif à diverses interventions sur les routes communales, est accordé au Conseil communal pour l'exercice 2020.

Article 2 : Le montant net soumis au mécanisme de maîtrise des finances est composé des éléments suivants :

Dépenses d'engagement limitées à une année Fr. 100'000.-

Article 3 : Les investissements seront amortis aux taux définis à l'annexe du présent arrêté.

Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5 : Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente, Le secrétaire,
Michèle Tenot Nicati Olivier Bovey

Bevaix, le 16 décembre 2019